

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 SEPTEMBRE 2022 A 20H30  
RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Le vingt septembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Doué-en-Anjou se sont réunis dans la salle des Halles des Arènes de la commune déléguée de Doué-la-Fontaine, sous la présidence de Monsieur Michel PATTÉE, Maire.

<b>Numéro délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Thème</b>	<b>Décision</b>
2022.09.123	Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juillet 2022	Approbation PV séance précédente	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.124	Budget principal – Décision modificative n° 1	Finances	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.125	Réajustement d'autorisations de programme / Crédits de paiement	Finances	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.126	Adoption du règlement financier et budgétaire	Finances	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.127	Budget principal et budgets annexes – Mode de gestion des amortissements des immobilisations et leurs durées en M57	Finances	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.128	Budget Eau brute – Durée des amortissements en M49	Finances	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.129	Modification du tableau des emplois et des effectifs au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	Ressources Humaines	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.130	Contrat d'assurance statutaire groupe – Consultation contrat 2023-2025	Ressources Humaines	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.131	Demande de subventions pour la phase n° 1 des travaux d'aménagement de la route de Montreuil relatifs au développement des modes actifs à Doué-la-Fontaine auprès du Conseil Départemental de Maine-et-Loire	Subventions	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.132	Avance remboursable des frais d'obsèques de M. Serge MACCHIERALDO	Finances	Unanimité des membres présents et représentés (moins 1 abstention)
2022.09.133	Dénomination de la « place François Alaux – Docteur en médecine – 1929-2020 » - Commune déléguée de Doué-la-Fontaine	Dénomination de voie	Unanimité des membres présents et représentés

2022.09.134	Dénomination de la voie privée « Impasse Chapet » - Commune déléguée de Doué-la-Fontaine	Dénomination de voie	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.135	Dénomination de la voie de desserte du Lotissement des Fougères – Commune déléguée de Concourson-sur-Layon	Dénomination de voie	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.136	Versement d'une participation au SIEML pour les opérations d'effacement des réseaux – Opérations 125.2.14 – Tranche 1 de la route de Montreuil	SIEML	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.137	Présentation de la Politique Educative Locale (PEL 2022-2026°	Education	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.138	ZAC du Fief Limousin – Commune déléguée de Doué-la-Fontaine – Vente des ilots A et B à Maine-et-Loire Habitat	Affaires foncières	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.139	Echanges de parcelles entre la Commune et Maine-et-Loire Habitat – Avenue Saint-Exupéry – Commune déléguée de Doué-la-Fontaine	Affaires foncières	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.140	Cession partielle du chemin de desserte de la ZA des Rochettes – Commune déléguée de Concourson-sur-Layon	Affaires foncières	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.141	Tarifs 2023 du Mystère des Faluns, du Centre d'Hébergement des Perrières et des Arènes	Tarifs	Unanimité des membres présents et représentés
2022.09.142	Inscription de l'itinéraire « La Butte d'Argentay » au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée non motorisé (pédestre, équestre, VTT)	Tourisme	Unanimité des membres présents et représentés

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Doué-en-Anjou du 20 septembre 2022 est consultable en mairie centrale de Doué-en-Anjou ainsi que sur le site internet de la commune [www.doue-en-anjou.fr](http://www.doue-en-anjou.fr)

Le Maire,  
Michel PATTÉE



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou également par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)